

## ÉCONOMIE PHARMACEUTIQUE

## RÈGLEMENT

*Pour le Service intérieur d'une officine.*

Nous empruntons cet article à l'ouvrage de M. Cap. (*Principes de Pharmaceutique*). Toutefois, nous y avons apporté quelques légers changements que nous avons crus nécessaires dans l'état actuel des choses.

L'administration intérieure d'une maison un peu importante a besoin d'être réglée par des dispositions arrêtées à l'avance, auxquelles les employés se conforment d'autant plus facilement qu'ils les trouvent tout établies et déjà en vigueur. Ces mesures ont encore l'avantage de régler les attributions et la responsabilité de chacun, d'épargner les observations des subordonnés, et de donner au service plus d'unité, d'ensemble et de régularité.

## Règlement.

Art. 1<sup>er</sup>. Le premier élève surveille toutes les parties du service. Chaque matin il remet au chef la liste des substances destinées à l'approvisionnement, et celle des préparations officinales à exécuter au laboratoire.

Il vérifie les marchandises achetées, il s'assure de leur nature, reconnaît leur poids et les fait mettre en place.

Il reçoit toutes les formules magistrales, puis les classe, les copie, les numérote, les timbre et exécute lui-même toutes celles qui sont délicates. Lorsqu'il en confie de moins importantes aux autres élèves, il leur indique tout ce qui est nécessaire, et, avant de délivrer les préparations, il s'assure qu'elles ont été bien exécutées.

Il doit s'attacher à ce que tout ce qui est commandé soit prêt et envoyé exactement aux heures convenues.

Il veille à ce que les menus objets qu'on est dans l'habitude de disposer à l'avance le soient toujours en quantité convenable. En conséquence, il visite de temps en temps la boîte aux grains d'émétique, aux paquets de sel de nitre, à ceux de rhubarbe; il s'assure que des pots de cérat, des fioles d'extrait de saturne, d'huile de ricin, des flacons de lycopode, etc., de grandeurs diverses, sont tout prêts à être délivrés.

L'activité, l'application, la propreté, la politesse, sont des qualités qui lui sont indispensables et dont il doit fournir l'exemple aux autres élèves.

Art. 2. L'élève du laboratoire exécute les préparations officinales d'après les formules qui lui sont remises par le chef.

Il inscrit chaque jour sur une ardoise les préparations officinales qui tirent à leur fin et qu'il doit exécuter dans un court délai.

Il tient un journal sur lequel il inscrit, jour par jour, les opérations qu'il exécute, leurs formules, les doses employées, la quantité de produits obtenus, ainsi que les observations auxquelles elles auraient donné lieu.

Il ne met en place aucune préparation officinale sans l'avoir fait examiner par le chef.

Il a la surveillance des caves, des magasins et du lavoir; le bon état de tout ce qui y est contenu est sous sa responsabilité.

Il exécute tout ce qui est de son ressort dans les prescriptions magistrales, sur la note écrite qui lui est fournie par le premier élève, et les remet à la pharmacie dans un état convenable avec une étiquette provisoire.

Il surveille le travail de l'homme de peine.

Art. 3. Le second élève de la pharmacie supplée le premier dans toutes les parties du service.

Il est spécialement chargé de tenir au complet les vases, bocaux, boîtes et tiroirs de la pharmacie.

Lorsqu'il s'aperçoit qu'un flacon ou un tiroir est vide ou à peu près, et qu'il n'a pas le temps de le garnir de suite, il se contente de retourner le premier sur place et de faire sortir un ruban ou un papier du dernier, afin que cette disposition des contenants lui rappelle qu'ils sont à garnir.

Il est chargé des eaux minérales (approvisionnement et distribution). La bonne tenue de la cave qui les renferme est sous sa responsabilité.

Il a soin de tenir toujours au complet les armoires aux fioles, celles aux sirops en rouleaux ou bouteilles d'un débit journalier. Il est chargé du soin des ustensiles à l'usage de la pharmacie et des sangsues.

La recherche des objets qui nécessitent des allées et des venues dans les dépendances de la pharmacie est aussi de son ressort.

Art. 4. La propreté et la bonne tenue de l'officine sont sous la responsabilité du premier élève. L'armoire aux poisons, les livres pharmaceutiques et le cahier des formules lui sont particulièrement confiés.

La propreté du laboratoire, des magasins,

du lavoir et des caves est sous la responsabilité de l'élève du laboratoire. Il a un catalogue des ustensiles et autres objets qui y sont contenus, et il doit en répondre.

Art. 5. Tous les matins, avant huit heures, les vases de la devanture, les montres vitrées, les comptoirs et autres meubles qui garnissent l'officine, ainsi que les trois premiers rangs de boccas de chaque casier, doivent être nettoyés à fond, et les balances passées au tripoli.

Les élèves se partagent le travail en changeant de côté tous les mois.

Art. 6. Tous les samedis matin, les casiers et les armoires de soubassement doivent être nettoyés de haut en bas.

Art. 7. Tous les matins, immédiatement après le nettoyage de la pharmacie, les sirops et autres objets tirés de la cave pour le service de la veille, doivent y être descendus et placés.

Art. 8. Tous les matins, une fois l'ordre rétabli, les élèves ont, chacun à leur tour et d'après l'ordre de leurs fonctions, un quart d'heure pour faire leur toilette.

Art. 9. Tous les soirs, le premier élève s'assure que les vases et ustensiles d'argent ou autres qui appartiennent à l'officine sont nettoyés et remis à leur place.

Tous les soirs, l'élève du laboratoire doit s'assurer que les foyers des fourneaux et de l'étuve sont éteints, et qu'aucune préparation commencée n'est en souffrance.

Art. 10. Le dimanche matin, les comptoirs et les montres sont cirés à fond.

Aucun élève ne doit sortir avant que les préparations dont il a été chargé, ou que la partie du service qui le concerne, ne soient terminées.

Art. 11. Les élèves ne doivent jamais être tous absents de la pharmacie à la fois.

Art. 12. Les élèves sont subordonnés les uns aux autres, suivant le rang que leur donnent leurs fonctions; mais ils se doivent tous réciproquement les égards et la condescendance qui caractérisent des personnes bien élevées et de bons condisciples. Ainsi, quoique les attributions de chaque élève soient en quelque sorte fixées, il est évident que toutes les parties du service sont du ressort de chacun d'eux, et que personne ne doit se refuser à un travail quelconque, lorsqu'il est commandé par la circonstance. Les dispositions précédentes ont donc plutôt pour objet d'établir l'ordre et la responsabilité dans les différentes parties du service, que de déterminer le cercle des devoirs qui sont imposés à chaque élève, et dans lequel il aurait le plus grand tort de vouloir

se renfermer, en s'appuyant sur le texte du présent règlement.

Ce règlement s'applique à une maison dans laquelle trois élèves sont habituellement employés; mais il est facile de l'étendre à une officine qui en occuperait un plus grand nombre, ou de le réduire pour celles qui n'en emploieraient que deux. Dans ce cas, par exemple, le deuxième élève de la pharmacie cumule avec ses fonctions celles d'élève du laboratoire. D'un autre côté, ce règlement peut être modifié par les chefs de maisons de plusieurs manières, selon les qualités, les habitudes et les exigences particulières du service.

#### COMPTABILITÉ PHARMACEUTIQUE.

La comptabilité d'un pharmacien doit être simple, claire, facile. Notre honorable confrère Duroziez a fait établir, il y a déjà longtemps, des registres pour un système de comptabilité qui remplit les conditions que nous venons d'énoncer. Nous pensons donc qu'on nous saura quelque gré d'exposer ici ce mode de comptabilité qui se recommande, en effet, par sa simplicité, sa clarté et la facilité de sa pratique.

Ce mode de comptabilité que, du reste, chacun peut faire établir lui-même, se compose de :

1° Un registre de 365 pages, réglé et disposé à l'avance, de manière à résumer sur chaque page les opérations d'une journée, ainsi qu'il suit :

Vente au comptant.....	00 0	}	00 0
au crédit.....	00 0		
Recette au comptant.....	00 0	}	00 0
en avoir de JEAN.....	00 0		
de FRANÇOIS.....	00 0		
de JOSEPH.....	00 0	}	00 0
Dépenses en marchandises.....	00 0		
ustensiles.....	00 0		
blanchissage.....	00 0		
éclairage.....	00 0		
chauffage.....	00 0		
loyer et impôts.....	00 0		
divers.....	00 0		
nourriture.....	00 0		
personnel.....	00 0		

Cette dernière partie de la feuille est disposée de manière à ce que chaque nature de dépenses ait la place nécessaire pour être inscrite en détail.

Les factures soldées sont mises par ordre de date du jour du paiement, pour être inscrites à leur place, non pas en détail, mais toujours avec le nom du marchand et avec la date du jour de l'inscription, afin de pouvoir les retrouver facilement en cas de réclamation.

On portera à l'article *marchandises* tout ce qu'on achète pour être revendu et sur quoi l'on fait bénéfice; à *divers*, on porte les dépenses non désignées, telles que ports de lettres, pourboire, etc.

2° Une feuille volante formant tableau, et résumant les opérations du mois, jour par jour, conformément au registre ci-dessus.

Douze de ces feuilles forment l'année. Elles se font suite l'une à l'autre, et les opérations du mois qui précède viennent s'ajouter sommairement à celles du mois courant, de manière à ce qu'à toute époque de l'année on puisse voir l'état de ses affaires : vente, recette et dépense. La feuille du mois de décembre donne le résumé total de l'année.

Ce résumé, en forme de récapitulation, donne les résultats suivants :

De la vente on défalque la recette pour connaître ce qui reste dû.

De la recette on défalque la dépense pour connaître le bénéfice.

La dépense elle-même, par nature, est accumulée de mois en mois, de manière à ce que le dernier tableau (celui de décembre) présente non-seulement le total de la dépense de l'année, mais aussi celui de chaque espèce, afin de pouvoir, en cas d'augmentation extraordinaire de dépenses générales, reconnaître à quel article particulier elle s'applique et sur quoi doit porter l'économie.

Ces tableaux sur feuilles détachées ont pour avantage de rendre la comparaison facile entre les diverses époques de l'année, ou bien entre les années elles-mêmes.

Nous devons faire remarquer, et on s'en est sans doute aperçu, que ces deux éléments ne suffisent pas pour la comptabilité. En effet, ils ne dispensent pas du livre pour l'inscription détaillée de la vente journalière au comptant, ni du brouillon ou livre de vente journalière au crédit, ni enfin du grand-livre où l'on établit les comptes détaillés des clients à l'année et au mois.

#### INVENTAIRE.

L'inventaire est le relevé, ordinairement annuel, de la valeur d'un fonds en marchandises et ustensiles.

Cette mesure d'ordre, que l'on prend dans beaucoup de professions, n'est guère en usage dans les pharmacies; cependant elle nous paraît bonne à prendre, surtout dans les maisons d'une certaine importance.

Ce travail n'a rien de bien particulier. On relève la quantité de chaque substance, on ajoute au bout son prix d'achat et l'on fait le total. Ensuite on fait le relevé du matériel, on met le prix également au bout du nom de chaque objet, et l'on additionne comme ci-dessus; seulement, sur ce dernier chiffre, on fait une diminution annuelle (ordinairement d'un dixième) pour usure ou détérioration. La réunion des deux totaux indique l'état, la valeur du matériel et des marchandises.

Les substances et objets étant à peu près toujours les mêmes, le même cahier peut servir à plusieurs inventaires : il n'y a que de nouveaux chiffres à mettre à côté des anciens.

#### ESTIMATION D'UNE PHARMACIE.

Il y a deux modes ordinaires d'apprécier la valeur d'une pharmacie : l'un consiste à prendre pour base deux fois et demie, trois fois le chiffre de la vente brute pendant une année; l'autre à établir la proportion de 1000 fr. par franc de la vente journalière, calculée sur la moyenne de toute une année.

Soit, par exemple, une pharmacie dont la recette annuelle s'élève à 20000 fr. : suivant le premier mode d'appréciation, sa valeur varierait de 50 à 60000 fr.; d'après le second mode, cette vente de 20000 fr., divisée par 365, donne pour chaque jour un chiffre de 54 fr. 79 c.; par conséquent la valeur de l'officine serait d'environ 55000 fr. (Cap).

Mais cette évaluation varie nécessairement selon les localités, selon la nature, le genre de pharmacie et une foule de circonstances accessoires; d'un autre côté, il est admis avec raison que les frais de maison n'augmentant pas en même proportion que la recette, une maison qui fait moins que 20000 fr. ne vaut pas deux fois et demie ou 3 fois la recette, tandis que celle qui fait davantage supporte hardiment et plus la première évaluation.

Nous devons faire remarquer que, depuis quelques années, l'évaluation des officines a baissé de nouveau, les frais généraux d'une part, et les bénéfices sur la vente de l'autre, n'étant plus les mêmes qu'autrefois.

En général, on évalue que les frais d'un établissement de moyenne importance absorbent la moitié du produit de la vente brute. Par conséquent, une officine dont la recette est de 20000 fr. aurait 10000 fr. à prélever pour achat de matières premières, loyer, impositions, appointements et frais généraux de toute nature. Sur cette somme, il faut encore retirer les dépenses de la famille; l'excédent est le bénéfice net.

M. Feret propose, pour l'évaluation raisonnée d'une officine, l'intervention des éléments suivants :

Recette brute.....	000
Dépenses : Droguerie.....	00
Divers (alcool, vins, sucre, etc.).....	00
Loyer, impôts, etc.....	00
Eclairage, chauffage, etc.....	00
Élèves.....	05
Domestiques.....	00
Entretien du matériel.....	00
Intérêt du capital.....	00
Dépenses de table.....	00
Dépenses personnelles.....	00
Total des dépenses.....	000
Reste net.....	000

Les questions de recettes, de ventes, de dépenses, en pharmacie, sont longuement traitées par M. Miramont, dans sa brochure intitulée : *le Passé, le Présent et l'Avenir de la Pharmacie, en France, 1865.*

#### ORDONNANCEMENT D'UNE PHARMACIE.

L'arrangement ou classement de médicaments peut s'établir d'après différentes considérations. Généralement ceux-ci sont classés par formes pharmaceutiques, savoir : les teintures avec les teintures, les poudres avec les poudres, etc.; nous ne voyons même pas qu'on puisse convenablement procéder d'une autre manière pour ce premier classement. Mais il n'en est plus de même pour le classement entre eux des médicaments appartenant à la même forme pharmaceutique. En effet, on peut les classer : 1° d'après leurs propriétés médicinales; 2° selon qu'ils proviennent de racines, de feuilles, de produits chimiques; 3° par familles de plantes et par genre de sels; 4° selon l'ordre alphabétique; 5° selon la plus ou moins grande fréquence de leur emploi, etc. Cette dernière classification, bien qu'elle soit la moins digne d'être appelée ainsi, est, à notre avis, la meilleure, et, après elle, celle par ordre alphabétique.

Le numérotage des flacons, bocaux, boîtes et pots est un soin que nous recommandons pour le maintien de l'ordre et pour faciliter les recherches dans la classification adoptée; et afin qu'ils ne soient point distraits des vases auxquels ils appartiennent, nous recommandons encore de répéter ce numérotage sur les bouchons et couvercles de ces contenants.

Une liste collée sur un des côtés du casier indique par numéros tous les médicaments qui y sont contenus. (V. l'avis en tête du Tarif.)

L'étiquetage d'une pharmacie mérite considération. En France, chacun suit la nomenclature latine ou française qui lui convient. Dans les Etats du Nord, il n'en est pas ainsi; les pharmaciens sont à peu près obligés de suivre tous la même. Nous ne discuterons pas sur les avantages et les inconvénients de ces diverses manières de procéder, cela nous entraînerait trop loin; seulement, nous conseillerons, quelle que soit la nomenclature chimique, botanique ou zoologique adoptée, de l'interpréter en latin.

#### PLAN D'UNE PHARMACIE NORMALE.

En demandant pour la pharmacie, aux grands pouvoirs de l'Etat, des améliorations et un changement d'organisation considérables, il faut surtout, pour les obtenir, leur montrer comment l'intérêt public est engagé

dans la question, par l'aspect aussi nouveau qu'utile que pourraient prendre nos établissements sous l'égide d'une loi protectrice, mais sévère et intelligente, des besoins spéciaux de notre profession. Dans cette condition, et en supposant la limitation du nombre des officines accordée et effectuée, j'ai cru utile de décrire le plan d'une *pharmacie normale*, véritable utopie que chacun pourra modifier à son gré, selon les données de son expérience et de sa position, et dans laquelle je désire surtout qu'on ne recherche aucune espèce de comparaison à établir ou de critique à faire de ce qui existe aujourd'hui, dans d'autres conditions.

Mais avant de tracer le plan matériel d'une officine normale, il semble convenable de dire quelques mots de celui qui la *dirige*. Je souligne à dessein ce dernier mot pour caractériser la différence de la position faite au pharmacien dans la *pharmacie régénérée*, à la tête d'un établissement considérable et d'un personnel nombreux et exercé, avec le servage où il est actuellement retenu, obligé le plus souvent de manipuler lui-même, et ne trouvant autour de lui qu'une assistance insuffisante et qui peut souvent compromettre gravement sa responsabilité.

Un tel rôle n'est pas en harmonie avec ce qu'on exige actuellement du pharmacien, en savoir et en capacité; les garanties de toute espèce dont on a voulu entourer sa réception le placent dans une sphère élevée; il faut qu'il y reste pour le bien du public et pour le sien. Le pharmacien aura donc la direction d'un grand établissement, l'impulsion morale à donner à un personnel nombreux qu'il élèvera aux saines maximes de probité et de rigoureuse exactitude, qui sont les véritables bases de la pharmacie; mais, en même temps, il conservera assez de liberté pour remplir, sans danger pour sa responsabilité, ses droits et ses devoirs d'homme et de citoyen; pour s'enfermer à loisir dans son cabinet ou dans son laboratoire afin de cultiver ou perfectionner les connaissances acquises; pour suivre les séances des réunions ou sociétés savantes, des conseils de salubrité dont il doit être appelé à faire partie, remplir la mission d'inspection ou d'expertise qu'il peut recevoir de l'administration ou des tribunaux.

*Du proviseur.* — Nous nous servons de cette qualification parce qu'elle est déjà consacrée, en Allemagne, pour le même emploi. Le proviseur est celui qui remplace le pharmacien en toutes circonstances; à lui les manipulations difficiles et la surveillance immédiate et incessante de toutes celles qui sont exécutées par les autres employés de la pharmacie; il

est chargé des rapports habituels avec le public, de la tenue des livres et de la comptabilité de l'officine. Le proviseur doit être un homme de vingt-quatre à trente-six ans. Il est reçu pharmacien ou a subi au moins des examens spéciaux. Sa responsabilité est légalement reconnue et dégage celle du pharmacien pour les faits qui lui sont personnels.

*Des élèves.* — Les élèves seraient divisés en deux classes, les *aides* pharmaciens et les *apprentis*. Il serait désirable que la loi nouvelle consacra la nécessité d'un examen tout *pratique* pour passer d'une classe dans l'autre.

*Des manipulateurs.* — Dans l'état normal que nous concevons, les conditions de savoir exigées des élèves devraient être fort élevées. Leur nombre serait peu considérable et ne suffirait pas aux besoins des officines, réduites à un petit nombre, il est vrai, mais toutes très-chargées d'occupation. Il y aurait une classe d'agents qui, sous un titre plus élevé que ce que nous appelons actuellement hommes de peine ou garçons de laboratoire, seraient chargés des manipulations qui exigent plus de talent et d'habileté de main que de savoir théorique, telles que les sirops courants, les tablettes, les pâtes, les grandes distillations, etc., etc. Ils seraient à côté des élèves, comme les sous-officiers dans l'armée, les maîtres de timonnerie dans la marine, obéissant toujours, mais pouvant éclairer, au besoin, par les conseils autorisés d'une longue pratique.

*De l'officine.* — Notre officine normale ne serait plus une boutique; elle tiendrait à la rue, parce qu'il le faut ainsi pour la plus grande commodité du public, mais elle n'y prendrait pas d'entrée directe. Elle serait divisée en deux parties: la première, destinée à recevoir le public; la seconde, ou l'officine proprement dite, séparée de celle-ci par une balustrade à hauteur d'appui, servirait pour la préparation des formules et la dispensation des médicaments. Un de nos confrères a proposé, ainsi que cela se voit dans quelques pays étrangers, que ces deux parties soient totalement séparées en deux pièces distinctes. Il peut être bon, sans doute, d'éviter, pendant la préparation des médicaments, les observations oiseuses du public et les causeries inutiles qui peuvent être la cause d'erreurs graves; mais ceci ne sera guère à craindre dans un établissement organisé comme celui que nous proposons. Je suis plutôt porté à penser que la présence du public est une garantie pour lui et pour le chef de la maison, parce qu'elle est une raison de meilleure tenue pour

les élèves; d'ailleurs, les prescriptions, les demandes écrites ou orales de médicaments sont loin d'être constamment claires et précises; le préparateur a besoin, pour se guider, pour dissiper les doutes qui surviennent, de renseignements que le malade ou son envoyé peuvent seuls lui donner. Le lieu destiné à la préparation des formules, quoique séparé de celui réservé au public, resterait en communication facile avec lui; il renfermerait, outre les comptoirs de service, un bureau pour le proviseur et un pour le caissier dans les établissements assez considérables pour distinguer ces deux emplois, qui autrement pourraient rester confondus. Le bureau du caissier renfermerait naturellement les livres de crédit et de comptabilité; et celui du proviseur, le Codex, les Manuels et Formulaire d'un usage courant, l'armoire aux poisons, les clefs des magasins, une paire de balances sous verre pour les pesées délicates, et tous les objets trop précieux et trop facilement détériorables pour être abandonnés aux employés inférieurs.

Cette partie de la pharmacie, destinée aux travaux, doit être spacieuse et renfermer toutes les tables, instruments et appareils propres à les faciliter. Comme le public n'y aura pas accès, il dispensera de l'adjonction de la pièce ordinairement appelée *arrière-pharmacie*.

Immédiatement après la pharmacie, et entre cette dernière et le laboratoire, se trouveront la laverie et la pilerie, qui serviront en même temps de magasins pour la poterie et la verrerie. Les garçons de service s'y occuperont de la pulvérisation et des nettoyages, toujours prêts à recevoir les ordres du chef ou des élèves qui auront le droit d'en donner pour les travaux de force ou les commissions à faire au dehors. Ils y tiendront toujours dans un grand état de propreté toute la verrerie nécessaire au service du jour, ainsi que les mortiers, spatules, molettes, porphyres, mouloirs, étamines, etc., au fur et à mesure du besoin.

Cette pièce servirait de centre et d'entrée au laboratoire, aux cours, aux magasins supérieurs; le cabinet du chef, dont nous n'avons pas encore parlé, aurait un principal accès sur la pharmacie, mais il aurait vue sur le centre commun, de telle sorte qu'aucun mouvement ne pourrait lui échapper, et que ses ordres seraient facilement transmis partout.

Le laboratoire se divisera aussi en deux parties formant deux pièces distinctes, l'une consacrée au travail journalier, l'autre aux essais et à la chimie pure, avec un cabinet destiné aux instruments de physique et aux collections diverses; cette dernière partie devrait communiquer directement avec le cabinet du chef.

Le laboratoire destiné à la préparation journalière des médicaments officinaux serait vaste, et pourvu de presses de différentes sortes, d'étuves, d'un réservoir à eau, la distribuant par des robinets dans toutes ses parties ainsi que dans le laboratoire de chimie, dans la laverie et dans l'officine; au centre des fourneaux serait placé un générateur de vapeur, qui servirait, au moyen d'un tube de distribution générale, aux distillations, à l'évaporation des extraits, et même à la cuite des sirops, des emplâtres, etc. (1.)

De vastes caves régneraient sous toutes les parties du bâtiment; dans la première, celle qui par un escalier commode et constamment éclairé serait en communication presque directe avec l'officine, on placerait les sirops et les eaux distillées d'un usage journalier; plus loin, une autre division servirait à conserver les autres préparations officinales, les approvisionnements de graisses, de miels, etc., ainsi que la cave au combustible qui communiquerait par un escalier spécial avec le laboratoire; enfin un caveau bien fermé, et dont le proviseur aurait seul la clef, renfermerait les alcools, les liqueurs, les vins destinés à l'usage officinal.

Au premier étage se trouveraient les magasins, divisés en plusieurs sections destinées à la droguerie, l'herboristerie, les papiers d'enveloppe et cartonnages: une pièce fermant à clef servirait de magasin pour les sucres et les objets d'une certaine valeur, ou qu'il pourrait être dangereux d'abandonner à la disposition de tous.

Enfin, dans une partie séparée du magasin, se placerait convenablement aussi une boîte de secours pour les asphyxiés, des compresses, bandes, attelles et autres objets nécessaires aux cas chirurgicaux les plus communs et les plus urgents, et même un brancard pliant, dont chaque pharmacie devrait être pourvue.

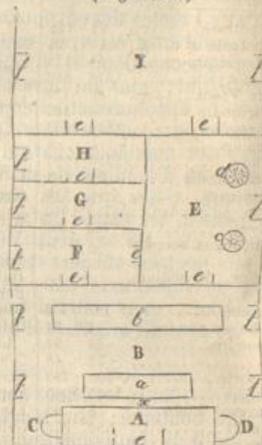
(1) L'APPAREIL DE BRINDORFF, qui paraît être adopté dans les pharmacies de l'Allemagne, et qui nous semble avoir quelque rapport avec la CUISINE DISTILLATOIRE adoptée à bord des navires, consiste en un système de fourneaux sur lequel reposent de grands et de petits appareils en étain qu'un seul feu chauffe (feu de bois) en donnant constamment pour le train d'une pharmacie occupée, et de manière à ne pas l'épargner, de l'eau bouillante et de l'eau distillée.

Le dessin ci-dessous (fig. 181) donnera d'une autre manière l'idée de la distribution d'une pharmacie normale comme nous l'entendons.

A pièce d'attente pour le public, B officine, C cabinet du proviseur, D caisse, E arrière-pharmacie, F cabinet du chef, G cabinet de physique et des collections, H laboratoire de chimie, I laboratoire de pharmacie, x balustrade de séparation, a comptoir de distribution, b comptoir de service, c escalier de la cave, d escalier du magasin, e e e e e portes, f f f f f f f f f f croisées.

L'excellent article qu'on vient de lire est de Vée père. Mais nous devons dire que notre honorable et savant confrère M. Schaeuffele nous a, le premier, signalé l'utilité d'un pareil article dans notre ouvrage. Notre confrère

(Fig. 181.)



nous a même donné sur cette matière quelques idées éparses, dont quelques-unes concordent avec celles émises par Vée, mais dont quelques autres, empruntées aux habitudes allemandes, s'éloignent peut-être par trop des nôtres pour qu'elles puissent jamais être adoptées. Ainsi il fait attendre le public dans une pièce tout à fait séparée de l'officine proprement dite, et il exclut complètement les femmes du service de la pharmacie, quelque passif que soit leur rôle.

MÉDICAMENTS ET SECOURS D'URGENCE.

COFFRE DE MÉDICAMENTS  
POUR LES NAVIRES (1).

	gr.	gr.
Acide tartrique.....	125	192
Alcool camphré.....	1500	2500
— de cannelle.....	125	192
— de cochléaria.....	250	375
— rectifié.....	250	375
— de quinquina.....	192	250
Ammoniaque liquide.....	64	192
Baume de copahu.....	250	375
Baume opodeldoch.....	125	192
Bicarbonate de soude.....	125	192
Bitartrate de potasse.....	500	750
Campbre raffiné.....	48	64
Cire jaune.....	250	375
Nitrate de potasse.....	96	125
Tartr. de potasse et d'ant.....	16	24
Emplâtre à vésicatoire.....	64	125
— diachylon.....	375	500
— de Vigo.....	96	125
Ether sulfurique.....	64	125
Extrait de réglisse.....	1500	2000
Extrait d'opium.....	4	8
Farine de lin.....	3000	4000
Fleurs de camomille.....	96	125
— de sureau.....	96	125
Gomme arab. en poudre.....	750	1000
Huile d'olives.....	750	1000
Chlorure de chaux sec, flacons, 2, 3.		
Chlorure d'ox. de sodium, litres 3, 4.		
Huile de ricin.....	250	375
Ipecacuanha en poudre.....	15	24
Jalap en poudre.....	64	96
Magnésie.....	32	48
Manne en sorte.....	500	750
Miel blanc.....	2000	3000
Nitrate d'argent fondu.....	8	12
Onguent jaune.....	250	375
— mercuriel.....	125	250
— antispasmodique.....	750	1000
— styrax.....	125	192
Orge perlé.....	4000	5000
Pommade au garou.....	48	64
Poudre de cantharides.....	48	64
Dioscordium.....	48	64
Acétate de plomb.....	125	192
Protochlorure de mercure.....	48	64

Rhubarbe entière.....	gr.	gr.
— en poudre.....	64	96
Semence de lin.....	4000	5000
Semence de moutarde.....	1000	1500
Sené.....	125	192
Sulfate de magnésie.....	750	1000
— de quinine.....	48	64
— de zinc.....	32	64
Sparadrap, mètre 1.		
Taffetas gommé, pièces 3 et 4.		
Vin d'opium composé.....	125	192

LINGE, USTENSILES

ET AUTRES OBJETS.

Charpie fine.....	1000	1500
Eponges fines.....	32	48
Etoupes fines POUR PANSEMENTS.....	1000	1000
Fil retors.....	48	64
Linge à PANSEMENTS, dont un tiers en draps, POUR BANDES.....	12,000	20,000

USTENSILES ET AUTRES OBJETS.

Aiguilles à coudre et leur étui.....	12	
Balance à main et ses poids.....	1	
Bandages herniaires, 2 droits, 1 gauche et un double.....	4	
Bassin de commodité en étain.....	1	
Biberon en étain.....	1	
Bouchons.....	12	
Canules en bois.....	3	
Cafetières en fer-blanc, 1 d'un litre et l'autre de 2 litres.....	2	
Courtines assorties.....	12	
Ecuelles en étain.....	2	
Epingles.....	300	
Etamines.....	2	
Galon de fil, mètres 30.		
Gobelets en fer-blanc.....	2	
Mortier de marbre, 96 mill. de diamètre intérieur, et son pilon en gaïac.....	1	
Peau blanche.....	1	
Poëlon en fer battu étamé, de 2 litres.....	1	
Seringue à lavement avec canule courbe en étain.....	1	

Trébuchet garni et ajusté.....	1
Urinal en étain ou en fer-blanc.....	1
Ventouses en verre, assorties.....	3

COMPOSITION

DE LA CAISSE D'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE POUR LES NAVIRES.

Aiguilles en argent, assorties.....	2
Boîte contenant 6 aiguilles à suture et à ligatures, de diverses dimensions.....	1
Bougies en gomme élastique, de grosseurs variées.....	4
Ciseaux courbes à incision. Paires.....	1
Ciseaux à linge.....	1
Clef de Garangeot, avec ses crochets.....	1
Couteaux à amputation.....	2
— inter-osseux.....	1
Davier.....	1
Lacs à amputation.....	1
Lancettes et leur étui.....	6
Ligature pour la saignée.....	1
Pied-de-biche.....	1
Pierre et cuirs à rasoirs.....	1
Rugines assorties.....	2
Scalpels.....	2
Scie à amputation, et sa feuille de rechange.....	1
Seringue à injection.....	1
Sondes en gomme élastique, assorties.....	4
Spatule.....	1
Tourniquet.....	1
Trocart moyen.....	1

LA TROUSSE DU CHIRURGIEN

DOIT CONTENIR :

(Cette trousse doit être placée dans la caisse d'instruments de chirurgie.)	
Bistouris, dont un convexe.....	3
Ciseaux droits à incision. Paires.....	2
Feuilles de myrte.....	1
Pince à anneaux.....	1
Pince à dissection.....	1
Porte-pierre.....	1
Rasoir.....	1
Sonde cannelée.....	1
Sonde brisée.....	1
Stylét à séton.....	1

(1) La visite de ce coffre, qui doit avoir lieu TROIS JOURS AU MOINS avant le départ du navire, NE PEUT SE FAIRE par la Commission d'examen, SANS LA PRÉSENCE DU CHIRURGIEN (article 10 de l'Ordonnance du 4 août 1819), et le SCÉLÉ ne peut ÊTRE ENLEVÉ avant le départ du bâtiment. (Art. 12 de la même Ordonnance.)

Le pharmacien qui livrera le coffre à médicaments sera tenu d'y mettre, lors de la visite, un exemplaire du tarif des objets que renferme ce coffre, afin que l'officier de santé puisse connaître la nature et la quantité des articles mis à sa disposition.

Après l'examen du coffre scellé par la Commission, la clef, avec une étiquette portant le nom du capitaine, celui du navire et sa destination, sera déposée au bureau de l'inscription maritime, pour être remise au capitaine ou à son représentant, avec son rôle d'équipage.

La première colonne de quantités de médicaments est pour les navires de 20 à 30 hommes; la seconde, pour ceux de 30 à 40 hommes.

Les coffres de navires ayant moins de 20 hommes d'équipage contiennent des médicaments en moins grand nombre et en moins grande quantité; les moyens de pansements, les ustensiles divers sont fort bornés, et les instruments de chirurgie se réduisent à des bongies élastiques, à quelques lancettes. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de chirurgien à bord, et le coffre n'est pas obligatoire.

Le prix ordinaire du coffre de médicaments pour navires de 20 à 30 hommes est de 365 fr.; pour ceux de 30 à 40 hommes, il est de 415 fr., droits de visite compris. La caisse d'instruments de chirurgie se compte à part. (LEMAIRE.)

## Composition de la boîte de secours pour les noyés et asphyxiés.

1° Une paire de ciseaux de 16 centim. de long, à pointes mousses; 2° un double levier; 3° deux vessies; 4° deux frottoirs en laine; 5° deux chemises de laine à cordons; 6° un bonnet de laine; 7° une couverture; 8° une bouteille d'eau-de-vie camphrée; 9° une bouteille d'eau-de-vie camphrée et ammoniacée; 10° trois petits flacons, dont un d'alcali volatil, un d'eau de mélisse spiritueuse ou d'eau de Cologne, un de vinaigre antiseptique; 11° une cuiller en fer étamé; 12° un gobelet d'étain; 13° une canule munie d'un petit soufflet, propre à être introduite dans les narines; une aiguille à dégorger la canule; 14° une canule en gomme élastique; 15° un soufflet; 16° un petit miroir; 17° des plumes pour chauffer le dedans du nez et de la gorge; 18° une seringue ordinaire complète; 19° deux bandes à saigner; 20° une petite boîte contenant des paquets d'émétique de 10 centigr. chaque; 21° des compresses et de la charpie; 22° une boîte à briquet garnie; 23° nouet de soufre et de camphre pour la conservation des objets en laine; 24° 500 grammes de séné; 25° sulfate de magnésie, 1 kilogramme; 26° vin émétique trouble, une bouteille; 27° vinaigre fort, une bouteille; 28° un caléfacteur de 1/2 litre à 1 litre; 29° une bassinoire à eau bouillante; 30° une palette; 31° 1/2 litre d'alcool.

## Boîte de secours pour les blessés.

Voici l'état des objets et médicaments contenus dans la boîte à pansement que le préfet de police a fait établir pour les principaux corps de garde de Paris.

- 1° Une paire de ciseaux de 16 centimètres de long, à pointes mousses;
- 2° Deux coussins à balle;
- 3° Trois attelles pour fractures de jambes;
- 4° Deux attelles pour fractures d'avant-bras;
- 5° Trois attelles pour fractures de bras;
- 6° Un vase en cuir bouilli;
- 7° Une éponge et son enveloppe en taffetas gommé;
- 8° Un étui, épingles, aiguilles et fil;
- 9° Quatre grands flacons contenant :

Dextrine.	Eau-de-vie camphrée.
Alcool vulnéraire.	Acét. de plomb liquide.

- 10° Quatre petits flacons contenant :

Ether.	Vinaigre des 4 voleurs.
Ammoniaque liquide.	Alcool de mélisse.

- 11° Bandes;
- 12° Compresses;
- 13° Charpie;
- 14° Sparadrap;
- 15° Un gobelet d'étain;
- 16° Une cuiller en fer étamé.
- 17° Palette pour la saignée.

## Pharmacie portative ou de campagne.

Alcool rectifié.	Alcoolat vulnéraire.
Laudanum de Sydenham.	Alcoolat de cochléaria.
Ether sulfurique.	Créosote odontalgique.
Ammoniaque liquide.	Bicarbonate de soude.
Eau-de-vie camphrée.	Acide tartrique.
Huile d'amandes douces.	Sulfate de magnésie.
Acétate de plomb liquide.	Séné mondé.
Alcool de mélisse.	Beurre de cacao.
Galmei en prises de 3, 5 et 10 centigrammes.	Camphre.
Magnésie calcinée.	Tilleul.
Kermès en prises de 5 centigrammes.	Camomille.
Emétique en paquets de 5 centigr.	Safran.
Cérat, ou plutôt les substances pour le faire.	Bacine de guimauve.
Opium en pilules de 3 et 5 centigrammes.	Quinquina en poudre.
Sulfate de quinine en prises de 5 et de 10 centigr.	Gomme arabique pulvérisée.
Azotate de potasse en paquets de 25 centigr.	Ipécacuanha en prises de 25 centigrammes.
Pierre infernale.	Rhubarbe en prises de 50 centigrammes.
Pierre à cautère.	Taffetas d'Angleterre.
Taffetas vésicant.	Sparadrap.
Vinaigre des 4 voleurs.	Bandes.
Vinaigre anglais.	Compresses.
Eau de Rabel.	Charpie.
Acide azotique.	Agaric de chêne.
Acide phénique.	Un petit trébuchet.
	Une spatule.
	Une paire de ciseaux.
	Un petit mortier de porcelaine.

On conçoit sans peine que cette liste de substances peut être modifiée selon les cas et les besoins des personnes pour lesquelles la boîte pharmaceutique est faite. C'est ainsi que quelquefois on supprimera tous les objets qui ne sont pas de première nécessité, que d'autres fois on ajoutera des objets de toilette, comme poudres et élixirs dentifrices, l'eau de Cologne et autres cosmétiques, ou encore des objets nécessaires au pansement des vésicatoires et cautères, des sondes, des bougies, des clysoirs, des clyso-pompes.

Les boîtes se font en noyer, en acajou, en citronnier, en ébène et en bois ordinaire. Dans tous les cas, elles doivent être solides, aussi peu embarrassantes que possible, et les flacons ne doivent point balloter dans leurs cases. Un état des objets doit être collé dans l'intérieur du couvercle de la boîte.